

technique par l'activité de production et la croissance de la qualité de la main-d'oeuvre seraient deux facteurs importants de croissance de la productivité. Le rythme d'assimilation du progrès technique dépend largement du rythme de renouvellement et de croissance du stock de capital, qui est en fonction des conditions de la demande globale. Dès lors, une stimulation particulièrement forte et persistante de la demande dans les régions à taux de chômage élevé devrait conduire à terme, à une amélioration considérable de la productivité et éventuellement de l'emploi d'équilibre dans ces régions. Toutefois, de telles politiques n'auront d'effet vraiment durable sur l'emploi par l'entremise de la productivité que si les salaires dans les régions défavorisées ne se mettent pas à s'accroître plus rapidement qu'ailleurs aussitôt que le taux de chômage sort de sa tendance historique. C'est un danger d'autant plus réel que les travailleurs et les syndicats se seraient habitués à des taux de chômage élevés et qu'ils considèrent alors comme très favorables à une poussée salariale des taux soudain inférieurs à ceux du passé. Une action concertée des grands partenaires sociaux est donc essentielle à la réussite d'une telle politique.

#### 2.4 Le dilemme canadien

Dans l'après-guerre le gouvernement fédéral a traditionnellement assumé la responsabilité de la stabilisation au Canada. Aussi les provinces ont en général refusé d'intervenir dans ce domaine en invoquant le fait qu'elles n'avaient pas accès à la Banque Centrale et que, par conséquent, elles n'avaient pas les moyens ni l'instrument financier pour stabiliser leur économie. Un autre argument invoqué a aussi été celui des fuites entre les régions.

Aussi les interventions dans le domaine de la stabilisation par les provinces ont-elles été limitées et se ramènent à quelques cas précis.

##### 2.4.1 La responsabilité de la stabilisation

Un ensemble d'arguments peuvent être avancés pour montrer que, dans un régime fédéral, la responsabilité première de la stabilisation doit relever du gouvernement central.

- Même en stimulant les segments de la demande régionale de façon à minimiser les fuites interrégionales, il demeure que les effets de débordement de toute politique de stabilisation appliquée dans une province ne sont pas négligeables. Mais il faut aussi admettre que le gouvernement fédéral est le seul palier de gouvernement qui, par le truchement de sa fiscalité, puisse récupérer une partie de ces effets de fuite.